BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 58379 du 13 août 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »

NOR: INTJ1922472S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret nº 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu la décision nº 88703 du 12 décembre 2018 (NOR: INTJ1831933S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er septembre 2019:

Pulcher Patrice NIGEND: 119366 NLS: 5241888

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2019:

Crasez Jean-Michel NIGEND: 190314 NLS: 8039318

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er septembre 2019:

Hamard Julien NIGEND: 210440 NLS: 8063047

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2019:

 Fiorese Lucas
 NIGEND: 369 123
 NLS: 8151 349

 Gouy François
 NIGEND: 369 131
 NLS: 8151 357

 Lardat Bastien
 NIGEND: 361 794
 NLS: 8144 590

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 août 2019.

Pour le ministre et par délégation : Le général, adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, A. Browaëys